

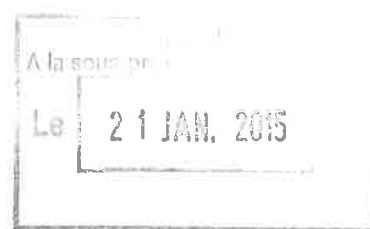


Extrait du registre des délibérations Réunion du 14 janvier 2015

L'an deux mille quinze, le quatorze janvier à dix-huit heures, se sont réunis, conformément aux statuts, les membres du Conseil d'Administration de la régie personnalisée Le Gueulard+ en mairie de Nilvange, sur convocation du Président, Monsieur Moreno BRIZZI, adressée le 23 décembre 2015.

Etaient présents :

Elu communautaire	: M. Moreno BRIZZI
Elue communautaire	: Mme Lucie KOCEVAR
Personne qualifiée	: M. Pascal MADELAINE
Personne qualifiée	: M. Christian SCHOTT
Elue communautaire	: Mme Béatrice FICARRA



N° 2015-03

OBJET : VENTE DE BILLETTERIE EN PREVENTE AUPRES DU PRESTATAIRE FRANCEBILLET

Pour permettre aux spectateurs d'acheter les billets de spectacles au plus près de chez eux, il est proposé de faire appel au prestataire de billetterie Francebillet selon les termes énoncés dans le contrat entre France Billet et Le Gueulard +.

Le réseau Francebillet réunit les magasins Fnac, Carrefour, U, Géant et Intermarché.

Les commissions de Francebillet sont calculées en fonction du montant des billets vendus et sont soumises à un taux de TVA de 20% :

- Billet d'entrée jusqu'à 24 € = 1,80 €
- Billet d'entrée de 25 à 29 € = 1,90 €
- Billet d'entrée de 30 à 35 € = 2 €
- Billet d'entrée de 35 à 40 € = 2,50 €

La commission attribuée au plein tarif s'applique également au tarif réduit dans la même catégorie.

Il est également proposé de faire bénéficier à Francebillet le tarif réduit en prévente aux détenteurs des cartes privatives de son réseau de magasins (Carte adhérent Fnac, Carte Pass Carrefour, Carte Géant, Carte U). Ces cartes privatives ne sont valables qu'au sein du réseau Francebillet.

Les modalités de reversement des billets vendus en prévente par Francebillet, se feront à l'issue du spectacle par virement bancaire, ils comprendront les prix des billets vendus moins les commissions de Francebillet, et seront accompagnés d'un bordereau de reddition.

Un mandat de distribution de billet est rédigé pour chaque spectacle nécessitant de la prévente de billets en plus de celle proposée par Weezevent.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président, le conseil d'administration après en avoir délibéré, à l'unanimité

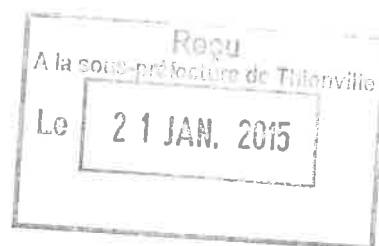
APPROUVE

Le choix du prestataire Francebillet pour la gestion de la billetterie en prévente au sein de leur réseau de magasins selon les termes énoncés dans le contrat.

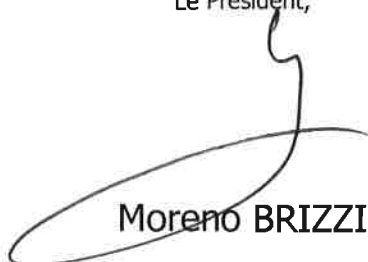
APPROUVE

Les modalités de paiement et de fonctionnement de Francebillet.

Membres élus : 5
En activité : 5
Membres présents : 5
Membres ayant donné procuration : 0
Membres absents excusés : 0
Membres absents : 0



Pour copie conforme au registre,
le compte rendu de cette délibération sera affiché
à l'hôtel de communauté de HAYANGE (siège du Gueulard +)
Hayange, le 15 janvier 2015
Le Président,


Moreno BRIZZI

